

Vt 2019/00197
A. VITTOREI



PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE
SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES
ET DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES

Troyes, le 14 janvier 2019

Le préfet

Bureau de l'environnement et de la concertation publique
Dossier suivi par :
- Agnès MIERZWA et Delphine ALBARET
Tél : 03.25.42.35.80 - 03 25 40 35 81
Mail : pref-environnement@aube.gouv.fr

à

Monsieur le Maire

10000 TROYES

Objet : Secteurs d'information sur les sols (SIS)
P.J. : Arrêté portant création d'un secteur d'information sur les sols
Fiche SIS créé sur le territoire de votre collectivité

Les secteurs d'information sur les sols ont été créés par la loi ALUR du 24 mars 2014 puis précisés par le décret du 26 octobre 2015.

Dans le cadre de la procédure de recensement des secteurs d'information des sols, le projet de SIS vous a été transmis par courrier du 25 mai 2018 afin d'obtenir votre avis.

Une consultation du public s'est déroulée du 1er juin 2018 au 30 juillet 2018.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral portant création de secteurs d'information sur les sols situés sur votre commune:

- n°10SIS07482 relatif au site "Zac des trois Seine"
- n°10SIS07486 relatif au site "Bolloré Technologie"
- n°10SIS07512 relatif au site "Agence EDF/GDF Services"
- n°10SIS7511 relatif au site "TEO"

Ils devront être annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme de votre commune.

S'agissant de la publicité de l'arrêté, il vous appartiendra de l'afficher pendant une durée minimum d'un mois. Vous voudrez bien me faire parvenir le certificat joint, constatant l'accomplissement de cette formalité sous le timbre « bureau de l'environnement et de la concertation publique » à la préfecture de l'Aube.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau


Agnès MIERZWA